

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1931)
Heft: 11

Artikel: Propos...d'„actualités“
Autor: Lordier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Directeur :
JEAN HENNARD

Rédacteur en chef :
JEAN LORDIER

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE

SUISSE

REVUE MENSUELLE

MONATLICHE REVUE

Abonnement :
Fr. 5.— par an
Le numéro : **50 ct.**
Rédaction et
Administration
Jumelles, 3
LAUSANNE

ORGANE IMPARTIAL ET INDÉPENDANT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE

CHRONIQUE

Propos... d'„Actualités“

Avec un ensemble... surprenant, et qui laisse subsister quelque doute quant à sa spontanéité, la presse tout entière mène en ce moment une vaste campagne contre la conception actuelle de l'actualité, à qui l'on reproche de n'être pas... actuelle, et de manquer d'originalité.

Pour soutenir RAISONNABLEMENT cette thèse, il serait équitable de JUGER, avant de CONDAMNER.

C'est ce que certains de nos confrères semblent avoir omis de faire... Et l'ACTUALITÉ n'a jamais autant « défrayé la chronique » que durant ces dernières semaines.

Cela, en quelque sorte, reflète assez exactement le sort du journal filmé, depuis qu'il existe...

De tout temps, l'actualité a fait figure de « parent pauvre ».

Jadis, alors que pour compléter un programme l'exploitant avait le choix dans un grand nombre de « compléments », l'actualité qu'il avait contractée (à des prix souvent dérisoires) ne présentait, à SES yeux, aucune « utilité ».

On la sacrifiait avec un cynisme étonnant et — au programme — la place qui lui était attribuée ne permettait — maintes fois — qu'aux seuls fauteuils et strapontins d'en apprécier... le triste destin.

Il me souvient — même — d'un cinéma parisien qui présentait son journal (pitoyablement « découpé » et « agrémenté » (?) de cinq ou six sujets de publicité) pendant l'entracte !

Il a fallu quelques énergiques réactions du public pour qu'ici et là l'actualité passe dans des conditions un peu meilleures.

Mais ce n'est qu'à l'avènement du sonore qu'elle s'est vu attribuer la place qu'elle a TOUJOURS méritée.

Ce ne fut, d'ailleurs, pas par « sympathie », mais — nécessité fait loi — devant la rareté désolante des « courts métrages », on s'aperçut bien vite qu'entre un jazz américain plus ou moins cacophonique, un dessin animé « miaulant » ou « aboyant » et un « journal sonore », l'intérêt du public allait manifestement vers celui-ci, qui avait, au moins, le mérite de lui apporter — parfois — une « nouveauté ».

Et, second argument, l'actualité sonore coûtant plus cher, il était normal que son « utilité » en fût — du coup — augmentée !... tant il est vrai qu'on apprécie une chose suivant le prix qu'on l'a payée !

Or donc, voici notre actualité promue au RANG de VEDETTE !

Il n'en faut pas plus pour que la « CRITIQUE » transforme en une attention... passionnée l'indifférence jusqu'alors manifestée à son égard...

De la « critique » à la condamnation, il n'y a qu'un pas... que certains ont franchi TROP VITE !

...En oubliant, SIMPLEMENT, de jeter un coup d'œil — qui eût été ÉDIFIANT — sur les POSSIBILITÉS de réalisation d'un journal SONORE.

Alors, sans doute, et en toute franchise, ils se seraient rendu compte qu'il y a, à la BASE de l'imperfection — évidente — des journaux édités en ce moment, une cause toute différente de celle consistant à charger l'« éditeur-compositeur » de la responsabilité d'une présentation tardive, ou de la banalité du journal.

Cette cause : LE MATÉRIEL.

L'équipement mis à la disposition des chasseurs d'images, INTERDIT :

1° L'accès PRATIQUE d'un grand nombre de « lieux de manifestations ».

2° LA MOBILITÉ RAPIDE (indispensable pour réaliser une actualité COMPLÈTE et attrayante).

3° LA RAPIDITÉ DES DÉPLACEMENTS.

Tant que l'opérateur « dépendra » d'un camion de cinq tonnes, il ne pourra ALLER partout.

Tant que la camera sera « liée » à un « enregistreur » monumental, elle ne pourra pas tout TOURNER.

Tant que le matériel sera OBLIGÉ de voyager par la route, il en résultera une impossibilité de RAPIDITÉ certaine.

Cela « diminue » sensiblement l'importance des griefs dont on accable le journal sonore.

Sa « composition » est confiée à un monsieur qui n'est, peut-être, pas journaliste, mais qui connaît, pourtant, son métier.

Il sait — entre tous les sujets qui s'offrent à lui — ceux qui sont ACCESSIBLES à SES opérateurs, IL DOIT S'EN CONTENTER.

D'autre part, l'actualité véritable, idéale, c'est l'IMPREVU.

L'IMPREVU, en général, est un événement qui se DÉROULE avec autant de rapidité qu'il se déclenche. Déjà difficilement « capté » au temps du « MUET », il est IMPOSSIBLE d'y compter maintenant.

IL FAUT DONC S'EN PASSER et se rabattre sur les événements PRÉVUS, où le camion, averti à l'AVANCE, a tout le temps de SE porter.

Comme cette catégorie de manifestations est composée de « fêtes locales », « inaugurations diverses » « parades militaires », « voyages diplomatiques », « grands meetings sportifs », etc., comment, dès lors, ÉVITER la BANALITÉ ?

Enfin, le « retard de présentation » n'a qu'un seul motif : PARUTION HEBDOMADAIRE ».

C'est exactement ce qui se passe pour les magazines périodiques illustrés qui ne font que « GROUPER » des événements que tous les quotidiens ont ÉGRENÉS au cours de la semaine.

Là, encore, le producteur est irresponsable :

L'exploitant a contracté un journal à un prix donné, pour un métrage et une durée de passage DÉTERMINÉS.

L'éditeur ne PEUT PAS lui faire, pour le même prix, le service d'une actualité quotidienne.

Et cela explique qu'un sujet tourné le mercredi ou le jeudi est souvent projeté une semaine plus tard seulement.

Pourtant, l'éditeur est parfaitement EN MESURE de le livrer le lendemain — voire, même, le soir même — du jour où il a été tourné.

ALORS ?

Alors, il ne s'agit ici que d'une question PUREMENT COMMERCIALE.

Mais qu'on ne vienne pas jeter la pierre à ceux qui « conçoivent » ou à ceux qui « exécutent » le journal filmé.

Avec les moyens dont ils disposent, c'est SOUVENT un « tour de force » que d'arriver aux résultats qu'ils obtiennent.

Le reportage cinématographique sonore est mille fois plus ardu que celui qui consiste — muni d'un bloc-notes et d'un Eversharp — à aller glaner quelques informations.

C'est parce que certains paraissent l'ignorer qu'il nous a semblé UTILE de le démontrer !

Jean LORDIER.

Les cinémas en Suisse

L'Association suisse des cinématographes, à Zurich, a publié une statistique sur les cinémas dans notre pays. La première constatation qui s'impose à la lecture de ces chiffres, c'est que les cinémas se répartissent de façon fort différente sur notre territoire. La Suisse compte, on le sait, 30 villes de 10.000 habitants et plus. Sur les 325 cinémas réguliers existant, près de la moitié, soit 149, se trouvent dans ces villes. En outre, les cinémas des centres urbains sont, cela va de soi, plus vastes que les autres : sur les 118.000 places que comptent au total les cinémas suisses, les deux tiers concernent les établissements des 30 villes mentionnées plus haut. Les autres cinémas se répartissent entre 145 localités. On va voir que leur « densité » diffère grandement suivant les régions et les cantons.

C'est le canton de Berne qui compte le plus grand nombre de cinémas, soit 47, ayant au total 17.700 places environ. Zurich, avec ses 35 cinémas, vient au troisième rang ; en revanche, il vient en tête pour le nombre total des places (19.100 environ). Vaud occupe la seconde place pour le nombre des cinémas (39) et la troisième pour les places (14.200) ; Fribourg compte 8 cinémas et 3200 places ; Genève 16 cinémas et 8380 places ; Neuchâtel 22 cinémas et 9140 places ; Valais 14 cinémas et 2890 places, etc. C'est Appenzell Rh.-Ext. qui occupe le bas de l'échelle avec un seul établissement de 320 places. Plusieurs des petits cantons en comptent

également un nombre très faible, comparé à celui de la population. Il en est de même de Lucerne, qui ne compte que 7 cinémas et environ 2300 places.

Comparons maintenant les différentes localités de plus de 10.000 habitants au point de vue de la « densité cinématographique ». Si Rorschach et Hérissau se contentent d'un peu plus de deux places par 100 habitants, d'autres localités, en revanche, dépassent 10 %. C'est La Chaux-de-Fonds qui vient en tête avec une proportion de 12,2 places pour 100 habitants. Lugano suit de près avec 10,9. Puis viennent Neuchâtel et Fribourg (9,7), Montreux (9,2), Oerlikon (8,8), Granges près Soleure (8,2) ; Lausanne compte 6,8 places pour 100 habitants, Genève 5,9, Vevey 7,2, etc.

On comprend aisément que ce soient les villes les plus peuplées qui aient les établissements les plus importants. Zurich, par exemple, compte une salle de 2000 places, et Genève en possède une ayant au total 1400 places. Le cinéma le plus grand de Lausanne compte 1100 places, celui de Fribourg 1000, La Chaux-de-Fonds 1100, etc.

Opérateur

35 ans, mécanicien électricien, 15 ans de pratique, 1 année de sonore, cherche place. Certificats et références. Ecrire sous chiffre P. 9503 L. à Publicitas, Lausanne.